

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27/10/2023

Référence
20231027CA13

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 2023

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	7	10

Date de la convocation
13/10/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 27 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme ROYER Emilie (pouvoir de Mme Delphine FOURNIER)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme FOURNIER Delphine, M. NEVIASKI Alexis (représenté par Mme ROYER Emilie)

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 2023

VU l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 3 juillet 2023 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 3 juillet 2023.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 03/11/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 3 juillet 2023

Référence : 20230703-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20234027CA43

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le lundi 3 juillet 2023 à 14 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (5) :

Conseil
d'Administration

3 juillet 2023

COMPTE-RENDU

- > Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
- > Région Grand Est :
 - M. Etienne MARASI
 - M. Frédéric FABRE (*en visioconférence*)
- > Etat :
 - M. Mohamed TEMIME
 - M. Laurent INNOCENZI

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

Ville de Chaumont : Mme Christine GUILLEMY (pouvoir à M. Evrard DIDIER), M. Luc CHATEL, M. Paul FOURNIE

Région Grand Est : Mme Martine LIZOLA (pouvoir à M. Etienne MARASI)

Etat : Mme Anne CORNET (représentée par M. Mohamed TEMIME), M. Alexis NEVIASKI (représenté par M. Laurent INNOCENZI), M. François QUINTIN (pouvoir à M. Laurent INNOCENZI)

Participaient à la réunion, les administrateurs du collège « technique » (2) :

- Mme Sandrine MAILLET (Bibliothèque nationale de France) qui représente Mme Céline CHICHA-CASTEX, et M. Pierre LITZLER, excusés - (*en visioconférence*)
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON et M. Emmanuel TIBLOUX, excusés - (*en visioconférence*)


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

3 juillet 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le **- 6 NOV. 2023**

ID : 052-130023237-20231027-20231027CA13-DE

Berger
Levrault

Administrateur(s) excusé(s) (8) :

- M. André BALDINGER (Alliance graphique internationale - AGI - France)
- Mme Céline CHICHA-CASTEX (Bibliothèque nationale de France)
- M. Eric LEBEL (Lycée Charles de Gaulle)
- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (5) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)

Personne(s) invitée(s) excusée(s) (4) :

- Mme Mélina CLAUDON (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Olivier LUSSON (Région Grand Est)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)

A 14 h 30, 5 membres du collège « institutionnel » sont présents et 3 membres ont donné pouvoir, soit 8 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. le Président indique que Mme Christine GUILLEMY et M. Paul FOURNIE, excusés, tiennent à faire savoir qu'ils ne peuvent pas participer au Conseil d'Administration car ils doivent se rendre à des obsèques.

M. Etienne MARASI, représentant de la Région Grand Est, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'Administration.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

3 juillet 2023

COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 3 mars 2023 (délibération 20230703-CA-09)

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 3 mars 2023.

2. Information relative à la désignation des membres représentant la Ville de Chaumont au Conseil d'Administration (délibération 20230703-CA-10)

Mme Virginie GUILLAUME indique que, suite à la fin des mandats des 4 membres représentant la Ville de Chaumont au Conseil d'Administration, la Ville de Chaumont, par délibération du Conseil Municipal en date du 4 mai 2023, a décidé de reconduire les mêmes personnes, à savoir :

- Mme Christine GUILLEMY,
- M. Paul FOURNIE,
- M. Luc CHATEL,
- M. Evrard DIDIER.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

3. Election du Président du Groupement d'Intérêt Public Le Signe, centre national du graphisme (délibération 20230703-CA-11)

A la demande de Mme Christine GUILLEMY, M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'elle soutient la candidature de M. Evrard DIDIER pour le poste de Président du Groupement d'Intérêt Public Le Signe, centre national du graphisme.

Il précise que Mme Christine GUILLEMY, présente à l'Assemblée Générale qui s'est tenue juste avant, a dû se rendre à des obsèques.

M. Evrard DIDIER confirme qu'il a envoyé sa candidature à la fonction de Président du GIP le Signe, centre national du graphisme.

Il ajoute que, s'il est élu, ce sera un grand honneur pour lui de continuer à être Président du Signe.

M. le Président demande si un autre membre du Conseil d'Administration se porte candidat.

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de renouveler le mandat de M. Evrard DIDIER pour une durée de 3 ans à compter du 31 juillet 2023.

M. Evrard DIDIER remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance.

4. Point d'étape sur les activités 2023

M. Jean-Michel GERIDAN présente le rapport intermédiaire d'activités 2023.

↳ Expositions

- Ter Bekke & Behage (16.11.22 - 19.02.23)
- Ça s'en va et ça revient (16.11.22 - 19.02.23)
- Les Petits Spécimens 7 - Dans l'image (08.02.23 - 20.03.23)
M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que le Signe a une programmation qui s'intéresse non seulement au public professionnel, au public amateur d'art mais aussi au public jeunesse, le mois de février étant celui de l'illustration jeunesse.
- Concours Etudiant 2023 - Qui es-tu ? (27.05.23 - 19.06.23)
- Concours International (24.05.23 - 21.10.23)
- 10 ans d'exploration graphique au CACC Clamart (24.05.23 - 15.07.23)
- Joseph le Callenec - As du Crayon (24.05.23 - 15.07.23)
- La fabrique des caractères (24.05.23 - 15.07.23)
- Procès d'intention (24.05.23 - 21.10.23)
- Prix Unique du Livre (24.05.23 - 21.10.23)
- Parade (24.05.23 - 21.10.23)

↳ Résidences et productions

Plusieurs résidences et objets de productions sont en cours avec comme partenaires la Région Grand Est via le dispositif Emergence, et le Ministère de la Culture, DRAC Grand Est, pour les résidences jeunes estivants.

D'autres projets ont lieu en partenariat avec le privé, en particulier la Librairie la Petite Egypte. On y reviendra plutôt au mois d'octobre.

Il y a également encore un projet autour de Pierre Faucheux avec les Editions 205.

↳ Publications

- Le Signe Design #3 qui traite de la question «Do it yourself», le faire toi-même

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

3 juillet 2023

COMPTE-RENDU

- Catalogue de la 4^{ème} Biennale de
- 2 autres ouvrages soutenus par le Ministère de la Culture - DRAC Grand Est et le Ministère de l'Éducation Nationale - Rectorat de Reims :
 - Le petit théâtre graphique de Clémence Passot
 - Montrer le jeu de Vincent Mathy

↳ Offre de formation et ressources

Nous avons une offre de formation et de ressources plutôt pour l'enseignement supérieur et aussi pour les professionnels, à savoir :

- Projets Artistiques Globalisés (PAG) dans les écoles
- Projets avec la Licence Professionnelle design éditorial de l'Université Reims Champagne-Ardenne (URCA)
- Projet avec nos partenaires des écoles supérieures ; cette année avec la HEAR (Haute Ecole des Arts du Rhin) Strasbourg, notamment une semaine de workshop ici-même au Signe
- Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle (PREAC), lieu pour former les professionnels de l'éducation

↳ Restitutions

- Le petit théâtre graphique de Clémence Passot, en relation avec le Nouveau Relax, avec des élèves qui vont du CM1 à la 6^{ème}
- Montrer le jeu de Vincent Mathy, avec des élèves qui vont du CP à la seconde

↳ Conférences

La plupart se sont tenues à l'occasion de l'ouverture de la Biennale de design graphique.

Notre capacité d'accueil devient d'ailleurs de plus en plus réduite.

Il y a 2 ans, nous avons une salle de plus de 200 personnes, au moins la moitié des visiteurs ne pouvaient pas entrer.

Nous avons pris cette année la plus grande salle, d'une capacité d'environ 400 places, et là encore la salle était comble.

↳ Offre d'ateliers à destination des scolaires, tous publics et publics à besoins spécifiques

↳ Offre événementielle

M. Jean-Michel GERIDAN tient à remercier la Ville de Chaumont, la Région et l'État pour leur soutien, mais aussi le milieu associatif culturel à Chaumont qui a énormément aidé le Signe pour que cette édition de la Biennale soit soutenable.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

3 juillet 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 03/11/2023
Reçu en préfecture le 03/11/2023
Publié le **- 6 NOV. 2023**
ID : 052-130023237-20231027-20231027CA13-DE

L'Institut du patrimoine haut-marnais de l'ancienne école Sainte-Marie, lieu qui était dans un sale état. Ils nous ont permis d'utiliser certains de leurs espaces. Le Signe doit vraiment s'étendre dans différents lieux de la Ville.

Lors de l'ouverture de la Biennale, la place des Arts n'a pas déserté pendant près de 4 jours.

Trois soirées ont été portées par le Signe : la première, le soir de l'inauguration, une soirée guinguette (estimation de 400 à 600 personnes), une soirée électronique (estimation de 1 600 personnes) et pour terminer, une soirée avec des scènes locales rock (estimation de 2 000 à 2 500 personnes).

Chaumont Design Graphique, partenaire du Signe, avait investi la Chapelle des Jésuites pour son salon de l'édition graphique.

Pour éviter des problèmes de place, le Signe a également investi le square Philippe Lebon avec un dispositif qui s'appelle Fête Maison dans lequel étaient réunis 4 ateliers d'initiation aux pratiques du design graphique.

Environ 600 familles et 300 professionnels sont venus bénéficier des activités.

↳ Fréquentation

Lors du week-end inaugural, nous avons compté 11 335 visiteurs.

En terme de provenance des visiteurs, c'est la première fois que les Chaumontais et les Haut-Marnais se sont appropriés la Biennale.

En dehors de la Haute-Marne, le département du Bas-Rhin est venu en force ; mais une répartition logique, géographique et par point d'intérêt, sachant que dans le Bas-Rhin se trouve l'École des Arts Décoratifs de Strasbourg. Il y a également une manifestation qui s'appelle Format(s) avec qui nous sommes partenaire et ami.

Les pays les plus représentés sont la Belgique, la Suisse, la Hollande, l'Allemagne et la Grande Bretagne. Un ou deux visiteurs des Etats-Unis, et pour la première fois nous avons eu cinq visiteurs venus d'Israël.

↳ La communication

Nous attendons la fin de la Biennale pour donner l'intégralité. Mais, de mémoire, c'est la première fois que nous avons une presse aussi enthousiaste. En effet, nous avons dépassé la colonne ou la simple page.

Quelques exemples :

Télérama : « Cette quatrième édition panache avec habileté expositions pointues et grand public ».


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le - 6 NOV. 2023

ID : 052-130023237-20231027-20231027CA13-DE

Berger
Levrault

Le Journal des Arts : « Chaumont s'
France Info a couvert l'événement.

Intramuros et Ideat ont fait 4 pages.

Même l'Affranchi, qui est plutôt sévère -et de façon justifiée-
avec nous, n'a rien trouvé à redire sur la programmation des
expositions et des événements portés par le Signe.

M. le Président adresse un grand merci à toute l'équipe.
L'ouverture de cette Biennale a connu un succès exceptionnel,
avec 12 000 visiteurs. Nous n'allons pas nous arrêter là.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que pour la méthode de
comptabilisation, un système de bracelet par jour a été mis en
place. Chaque visiteur n'était compté qu'une seule fois sur les
3 sites.

M. le Président indique que cette réussite exceptionnelle
positionne le Signe non seulement sur le territoire, dans la
Région Grand Est, mais également au niveau national et
international.

Nous en reparlerons bien évidemment en octobre puisque la
Biennale continue avec ses expositions.

M. Laurent INNOCENZI trouve très intéressant qu'il y ait ce
séquençage du public. Ce qui est une chose plutôt
exceptionnelle dans les Centres d'Art, en tout cas dans le Grand
Est.

En effet, nous voyons que le public local se développe beaucoup
et cela est plutôt exceptionnel pour une problématique qui est
réputée peut-être plus proche des grands centres urbains, des
métropoles.

M. le Président confirme que ce n'était pas le cas au départ.

M. Laurent INNOCENZI ajoute que cela est indubitablement le
fruit d'un long travail. Il remercie à son tour l'équipe du Signe.

M. Etienne MARASI va également dans ce sens. L'ancrage
territorial est un sujet et trouverait intéressant de savoir
pourquoi.

Il souligne aussi le fait que le Signe a pu s'appuyer sur d'autres
sites, notamment avec l'ancienne école Sainte-Marie. Cela était
un beau challenge. Il félicite le Signe.

M. le Président précise que le Signe cherche en effet à étendre
les activités en dehors de Chaumont.

M. Jean-Michel GERIDAN a un début de réponse concernant
l'ancrage territorial.

Auparavant, la plupart des associations, même des personnes,
nos voisins, disaient que le Signe était hors de portée, pas fait

Conseil
d'Administration

3 juillet 2023

COMPTE-RENDU

pour eux. Il a même entendu, de la part de ce Centre, même s'il est très bien, déménager à Paris. Le Signe est allé vers le public, vers le milieu associatif, le public empêché et éloigné de la culture, même le temps du Covid. Aujourd'hui, le Signe est un peu la maison de tous.

Il n'y a plus de remarques ou de questions.

Cette information n'est pas soumise au vote.

5. Information relative au Rapport Social Unique 2022

Mme Virginie GUILLAUME présente le Rapport Social Unique au 31 décembre 2022.

Celui-ci reprend les thèmes suivants :

- Les effectifs au 31 décembre 2022
- La pyramide des âges
- La moyenne d'âge sur les emplois permanents
- La répartition des agents au sein de l'organigramme
- La quotité du temps de travail par sexe et statut
- La quotité du temps de travail par catégorie et filière
- Les absences
- Les absences par pôle
- Les missions
- Les formations
- La rémunération des agents
- La résidence des agents

Tous ces indicateurs sont des indicateurs réglementaires que nous devons saisir sur un portail dédié par le biais du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

6. Décision modificative n° 1 apportée au budget primitif 2023 (délibération 20230703-CA-12)

Mme Virginie GUILLAUME indique que les recettes sont augmentées de 55 000 € en fonctionnement et 6 000 € en investissement.

Sur le document de travail, on y voit + 5 000 € sur la ligne dispositifs EAC, qui correspond au PREAC ; la DSDEN a participé à hauteur de 5 000 €.

Les autres aides publiques et privées sont augmentées de 27 200 € par le biais de la DRAC qui a apporté un soutien à la


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

crise énergétique (21 200 €), et un
résidences jeunes estivants (6 000 €).

Il y a une augmentation considérable des ressources propres
liée aux inscriptions importantes aux workshops de la Biennale.

Grâce à ces augmentations de recettes, les dépenses liées aux
expositions sont revues à la hausse à hauteur de 20 000 €, les
résidences (résidences jeunes estivants dont nous avons parlé
précédemment), la formation (ce qui correspond aux workshops),
la communication (qui correspond aux imprimantes spécifiques
sollicitées lors des workshops).

Le fonctionnement augmente du fait de la maintenance du
bâtiment.

Nous voyons une hausse des dépenses au niveau de la
surveillance compte-tenu du nombreux public présent durant les
événements.

Quant aux charges de personnel, elles sont en baisse car le Signe
a recruté mais plus tard qu'espéré dans l'année.

Nous obtenons un budget à l'équilibre de 2 266 649 €,
fonctionnement et investissement compris.

M. le Président souligne qu'il s'agit budget qui est bien tenu,
bien équilibré.

Il veut signaler les fonds européens pour 50 000 €.

Pour le mécénat, nous avons nos mécènes classiques locaux.

APRR commence à s'intéresser au Signe.

Il y a bien évidemment l'Académie des Beaux-Arts avec les 2 Prix
pour le Concours International de l'Affiche.

Nous avons malheureusement perdu Ag2R la Mondiale.

M. le Président ajoute que nous allons accélérer notre action sur
le mécénat.

Nous parlons beaucoup des auteurs et autrices, mais M. Jean-
Michel GERIDAN remercie également les scénographes qui ont fait
un énorme travail d'outils et de matériaux de substitution pour
le montage des expositions, ce qui fait que l'augmentation des
matériaux et fournitures ne se voit pas dans le budget.

M. Jean-Michel GERIDAN veut aussi remercier en particulier la
Région pour les crédits d'investissement.

En effet, le Signe avait proposé des dispositifs de scénographie
pérennes qui ont été validés par la Région, et ces crédits ont
donné un bon bol d'air.

Conseil
d'Administration

3 juillet 2023

COMPTE-RENDU

M. Jean-Michel GERIDAN remercie également l'Etat pour le fonds festival, et le fonds qui a aidé à la crise énergétique.

Tout le monde donnant ce qu'il peut, l'impact a été extrêmement minime.

M. le Président tient aussi à signaler que grâce aux bons contacts que le Signe peut avoir, le mécénat technique est loin d'être négligeable, notamment avec Léopard Graphique et Artic Paper.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 apportée au budget primitif 2023 du Signe, centre national du graphisme.

7. Questions diverses

Mme Virginie GUILLAUME indique que le Signe souhaiterait mettre en place un projet. Elle veut en parler dès à présent avant de proposer une délibération au mois d'octobre.

Il s'agit d'un projet dans le cadre du mécénat, notamment dans la recherche de mécènes.

Dans ce cadre, le Signe souhaite faire appel à un contrat de projet, c'est-à-dire recruter un agent avec la notion d'objectifs (*financiers, en nature, de compétences*) sur une période prédéfinie, et de pouvoir aisément mettre fin au contrat si ceux-ci ne sont pas tenus ou à contrario de le faire perdurer si cela est jugé nécessaire (dans la limite de 6 années).

Pour ce contrat de projet, il fallait vérifier que le Signe, en tant que GIP, peut y faire appel.

Le Signe s'est fait conseiller juridiquement.

Une note a été rédigée, avec les références aux textes qui nous concernent, et sera envoyée aux membres du Conseil d'Administration.

Le contrat de projet permet à un employeur public de recruter une personne dans un emploi temporaire (non permanent) mais inscrit au tableau des postes. Les collectivités territoriales peuvent recruter sous contrat de projet un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et pour une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années. Il concerne l'ensemble des catégories

hiérarchiques (A, B et C). Le projet doit nécessairement être identifié à l'avance. Il prend fin à la réalisation du projet ou de l'opération.

D'un point de vue juridique, le contrat de projet est bien prévu pour les 3 fonctions publiques.

Le décret n° 2013-292 n'a pour autant pas intégré, dans ses actualisations passées depuis le décret 2020-172, la possibilité d'ouvrir aux GIP la conclusion de contrat de projet.

Toutefois, l'esprit du texte étant d'ouvrir la possibilité de recrutement de contractuels aux 3 fonctions publiques, le contrat de projet est prévu pour la fonction publique d'Etat aux articles 2-1 du décret 86-83 susvisé auxquels renvoie le décret n° 2013-292 également susvisé. Le décret n° 2013-292 ne prévoit pas le contrat de projet mais ne l'interdit pas expressément.

Aussi, en application de l'esprit du texte et des dispositions de l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui indique que « tout ce qui n'est pas défendu par la loi est permis », il sera proposé au membres du Collège institutionnel du Conseil d'Administration de délibérer, au mois d'octobre, pour la création d'un poste non permanent pour accueillir un agent en contrat de projet (dédié au mécénat et partenariats).

Ce contrat de projet est évoqué aujourd'hui par souci de transparence mais également pour demander l'avis des membres du Conseil d'Administration.

Mme Véronique MARRIER indique que, dans les documents reçus, il est noté qu'il y a 4 postes vacants.
Il y a une annonce d'un chargé de production en cours.
Qu'en est-il pour les 3 autres ?

M. Jean-Michel GERIDAN en profite pour présenter Mme Alexandra IACONO, ici présente, gestionnaire RH en poste depuis le 1^{er} juin 2023.

Mme Alexandra IACONO confirme qu'une annonce vient d'être mise en ligne pour le recrutement d'un chargé de production. En effet, le contrat de la personne qui occupe ce poste arrive à son terme le 31 octobre et la personne ne reconduira pas son contrat.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que pour ce poste, c'est typiquement le profil qui reste entre un an et demi et trois ans au Signe. Nous avons donc anticipé pour savoir si l'agent souhaitait renouveler son contrat au 31 octobre 2023.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

3 juillet 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 03/11/2023
Reçu en préfecture le 03/11/2023
Publié le **- 6 NOV. 2023**
ID : 052-130023237-20231027-20231027GA13-DE

Il indique que le poste de chargé de développement est vacant. Ce poste était relatif notamment au mécénat, au tourisme.

Autre poste qui était également vacant, mais qui est maintenant pourvu depuis 2 mois, il s'agit du poste de régisseur des expositions et des événements.

En fait, il ne reste aujourd'hui qu'un seul poste vacant, celui de chargé de développement.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que ce poste va être revu. Ils vont prendre le temps nécessaire pour le réécrire.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe est en train de faire un état des lieux suite à l'ouverture de la Biennale et veut parler des trains.

Il y en a eu mais, en fait, ils étaient trop bondés, et il a été demandé aux passagers, sur certaines rames, de descendre pour poursuivre le trajet en bus parce que les questions de sécurité n'étaient plus remplies.

Un travail doit être fait avec la SNCF. Il faut demander qu'il y ait un peu plus de trains pendant la Biennale afin d'éviter ce genre de désagréments qui découragent certaines personnes qui préfèrent faire demi-tour.

Dans ce qui a très bien fonctionné, ce sont les hôteliers et les restaurateurs qui ont vraiment joué le jeu. Ce qui a été apprécié de la part des visiteurs.

M. Jean-Michel GERIDAN revient sur l'identité graphique de la Ville de Chaumont présentée par Baldinger.Vu-Huu.

Il remercie la Ville de Chaumont, et en particulier Mme Nathalie FERREIRA, sa Directrice des politiques culturelles, qui nous a énormément aidés; elle a proposé un off de très grande qualité et complémentaire de nos propositions.

Tout cela sera bien évidemment mis dans le rapport d'activités 2023.

Mme Nathalie FERREIRA félicite le Signe pour cette édition qui a été très fédératrice pour les Chaumontais.

Il y a eu un engouement et un retour des commerçants très positif.

Elle veut juste mentionner deux autres projets qu'a la Ville de Chaumont.

La Ville est porteuse des actions autour du graphisme, se positionnant effectivement en tant que Ville du Graphisme.

- 1) La Ville de Chaumont a postulé pour avoir le label 100 % Education Artistique et Culturelle (EAC).
Les résultats sont attendus en septembre.

L'idée est de construire cette dé
territoire avec les établissements autonomes que sont le
Signe et le Nouveau Relax, temps et hors temps scolaire.
La Ville a déjà réalisé une enquête auprès des établissements
pour faire un état des lieux. Il leur manque encore des
données.

- 2) La Ville de Chaumont va se positionner pour que son
Conservatoire, actuellement à rayonnement communal (CRC),
soit un Conservatoire à rayonnement départemental (CRD),
avec une spécialité graphisme.
Cela va se construire ; c'est quelque chose de novateur et
exceptionnel puisque cela n'existe pas. En général, les
conservatoires se positionnent avec une deuxième discipline
qui est la musique, le théâtre ou la danse.
Vu la spécificité du territoire, la Ville de Chaumont a décidé
de positionner le Conservatoire en CRD avec spécialité
graphisme.

Conseil
d'Administration

3 juillet 2023

COMPTE-RENDU

M. le Président indique que nous allons tout faire pour continuer
et développer davantage le Signe.

Le mécénat est très important pour nous et nous allons faire le
nécessaire pour augmenter notre effort dans les deux années à
venir, en parallèle, bien évidemment des aides considérables que
nous avons déjà de la Ville de Chaumont, de la Région Grand Est
et du Ministère de la Culture et de la DRAC.

Pour terminer, M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il doit
présenter un nouveau projet d'établissement dans un an.

Il n'y a plus de questions.

M. le Président renouvelle ses remerciements aux membres du
Conseil d'Administration pour sa nomination à la présidence qui
l'honore, lui fait plaisir et l'intéresse énormément.
Il les remercie également pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 25.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Etienne MARASI

M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27/10/2023

Référence
20231027CA14

Objet de la délibération
CONTRAT DE PROJET "MECENAT"

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	7	10

Date de la convocation
13/10/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 27 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme ROYER Emilie (pouvoir de Mme Delphine FOURNIER)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme FOURNIER Delphine, M. NEVIASKI Alexis (représenté par Mme ROYER Emilie)

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : CONTRAT DE PROJET "MECENAT"

VU l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.332.24 à L332.26 ;

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son article n°109 ;

VU la loi n° 2019-826 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie, aux obligations et aux droits des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, notamment les articles 1, 2,3,7,8,10, et 17, 18, 19 ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et notamment son chapitre 1^{er} ;

VU le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public et notamment son article n°4 ;

VU le Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat et notamment ses articles 2-1 à 2-12 ;

VU la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 ;

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du

code général de la fonction publique (rectificatif) ;

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017 ;

VU le tableau des postes et des effectifs du Signe, en vigueur ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du Comité social d'administration du Signe en date du 14 septembre 2023.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent chargé de développer et suivre le mécénat et les partenariats au Signe, il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'administration de délibérer et de décider d'ouvrir la possibilité de recruter un agent sur la base du contrat de projet comme définit ci-dessous :

L'agent chargé de mécénat et des partenariats aurait pour rôle de développer les ressources propres de l'établissement par le biais de mécénat, partenariats et/ou parrainages (cf fiche de poste jointe). Il serait également un levier pour participer à la stratégie de communication de l'établissement et ainsi développer sa reconnaissance.

Ce contrat serait mis en place pour une durée d'un an (renouvelable dans la limite de 6 ans), à compter du 1^{er} janvier 2024, à raison de 20 heures par semaine. Le coût total annuel employeur serait de 40k€ maximum selon le profil de l'agent retenu. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget prévisionnel 2024.

L'objectif financier serait de 150 k€ à l'échéance du contrat auquel s'ajouterait des objectifs en nature et de compétences en fonction des projets à venir de l'établissement.

Il sera nécessaire de créer un emploi non permanent au tableau des postes et des effectifs afin de mener à bien le projet.

Cela impliquera la création du poste n°2023-39, à compter du 1^{er} novembre 2023, filière administrative, catégorie B, poste à temps non complet de 20 heures hebdomadaires (20/35^{ème}), de rédacteur principal 1^{ère} classe, portant les missions de chargé de mécénat et de partenariats. Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public. La prise de poste étant prévue lors du 1^{er} trimestre 2024.

Après en avoir débattu longuement, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de retirer et reporter cette délibération au prochain Conseil d'administration.

Annexe : projet de fiche de poste de chargé de mécénat et des partenariats

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 03/11/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe
centre national du graphisme
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 03/11/2023
Reçu en préfecture le 03/11/2023
Publié le **- 6 NOV. 2023**
ID : 052-130023237-20231027-20231027CA14-DE

graphisme

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27/10/2023

Référence			
20231027CA15			
Objet de la délibération			
MODIFICATION DES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS ET DE FORMATION			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	7	10
Date de la convocation			
13/10/2023			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 27 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme ROYER Emilie (pouvoir de Mme Delphine FOURNIER)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme FOURNIER Delphine, M. NEVIASKI Alexis (représenté par Mme ROYER Emilie)

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DES MODALITES DE
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS ET DE FORMATION

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU la loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

VU l'arrêté du 20 septembre 2023 qui modifie l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU les modalités de remboursements en vigueur (Délibération du Conseil d'Administration n°20210604CA21) ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du Comité Social d'Administration en dates du 14 septembre 2023 et du 11 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de modifier les modalités de remboursement des frais engagés par les agents dans le cadre des déplacements pour missions et pour formations.

En effet, les modalités de remboursement des frais engagés par les agents lors de missions au sein de l'Agglomération de Chaumont prévoient un remboursement forfaitaire des repas à hauteur de 17,50 euros. Or, la courte distance entre la résidence administrative et les villes faisant parties de

sont également apportées aux modalités de comptage des heures effectuées lors des formations. La partie relative aux contrats aidés et contrats en apprentissage ou en alternance est supprimée car elle ne concerne pas le Signe. Une précision est apportée sur les jours octroyés pour concours.

Annexe 1 : Note Modalités de remboursement des frais de déplacements pour missions en vigueur depuis le 22 septembre 2023.

Annexe 2 : Règlement intérieur de formation du Signe

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 03/11/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27/10/2023

Référence
20231027CA16

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N° 2 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	7	10

Date de la convocation
13/10/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 27 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. GUILLEMOT Laurent, Mme ROYER Emilie (pouvoir de Mme Delphine FOURNIER)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. GUILLEMOT Laurent), Mme FOURNIER Delphine, M. NEVIASKI Alexis (représenté par Mme ROYER Emilie)

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 2 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2023

VU la délibération n°20230303CA07 du 03 mars 2023 relative au budget primitif 2023 ;

VU la délibération n°20230703CA12 du 03 juillet 2023 relative à la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2023 du Signe, centre national du graphisme.

La délibération porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section (ci-annexée).

La décision modificative revoit à la hausse les recettes portant le budget de fonctionnement à 2 159 792,61 euros et le budget d'investissement à 127 676,94 euros. Cette hausse globale de 20 820,62 euros (dont 5 849,74 euros en investissement) a principalement pour objet :

- l'attribution d'une subvention de la DRAC et de l'ARS suite à un appel à projet « Culture / justice » ;
- la hausse des recettes propres liées aux inscriptions importantes aux workshops de la Biennale de design graphique ;
- le réajustement des remboursements d'indemnités journalières relatives aux arrêts maladie d'agents contractuels ;
- L'augmentation des crédits d'investissement est lié à l'évolution des

dotations aux amortissements.

En miroir, les dépenses ont été revues :

- Le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la hausse (11 057 euros) ;
- Le montant des dépenses relatives au fonctionnement augmente (28 307 euros) ;
- Le montant de la masse salariale est revu à la baisse (-15 393 euros) ;
- Le montant dédié à l'auto-assurance (risques statutaires et indemnités chômage) baisse de 11 000 euros.

Annexe : édition réglementaire de la décision modificative numéro 2 apportée au budget primitif 2023.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 03/11/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27/10/2023

Référence
20231027CA17

Objet de la délibération
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	7	10

Date de la convocation
13/10/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 27 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. GUILLEMOT Laurent, Mme ROYER Emilie (pouvoir de Mme Delphine FOURNIER)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. GUILLEMOT Laurent), Mme FOURNIER Delphine, M. NEVIASKI Alexis (représenté par Mme ROYER Emilie)

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 13 convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU le décret 2016-841 du 24 juin 2016 définissant le contenu du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire ;

VU la délibération 20190701CA16 du 1^{er} juillet 2019 portant adoption du projet artistique et culturel du Signe ;

VU le tableau des postes et des effectifs du Signe en vigueur ;

Le Groupement assure à titre principal la gestion d'une activité de service public administratif. La Comptabilité du Groupement est tenue et sa gestion assurée selon les règles de droit public. Il est soumis aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Ville de Chaumont, conformément à l'article 7 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Pour l'exercice 2024, le budget prévisionnel est estimé à 2 032 800 € (dont 75 000 € en investissement).

La comparaison avec le budget de 2022 (année sans Biennale de design graphique) montre que le budget reste sensiblement le même (montant des recettes 2022 : 2 078 062 €).

Ce budget prévisionnel 2024 profite aux activités du Signe (37% du budget total) et conforte le déploiement de son projet artistique et culturel. Il a été construit

dans un souci de sécurité financière pour le Signe.

La masse salariale représente 47% de la totalité du budget (4% supplémentaires sont dédiés aux éventuels risques statutaires et à l'auto-assurance chômage). Il faut cependant prendre en compte l'augmentation qui devra être apportée du fait du glissement vieillesse technicité.

Dans l'attente de la clôture budgétaire 2023 et de l'affectation du résultat exacte 2023 vers l'exercice 2024, le montant des dépenses et recettes liées aux opérations budgétaires et non budgétaires est estimé à minima.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de :

- Prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base :
 - o Des documents de programmation 2024 ;
 - o Du budget prévisionnel 2024 présenté de façon analytique (ci-annexé) indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel
- D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base des documents de programmation 2024, du budget prévisionnel 2024 ci annexé ainsi que du tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur.

Annexe : Budget prévisionnel 2024 présenté de façon analytique

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 03/11/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER